

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 23 NOVEMBRE 2021

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, Jean DONNARS.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Jean DONNARS

Date de convocation : 16/11/2021

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2021, l'ordre du jour est abordé.

Point de situation concernant les travaux d'assainissement et de voirie

M. le Maire informe qu'un point a été fait avec le Maître d'œuvre : les coûts de travaux d'assainissement restent à l'heure actuelle dans le marché, malgré les frais supplémentaires dus notamment à la mise aux normes de la Salle des fêtes. Le SIEL aura une dizaine de jours de retard pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs. Les tranchées réalisées ont provoqué l'inondation des caves de deux habitations à plusieurs reprises : le drain posé par l'entreprise Chavany le 15/11 a solutionné ce problème.

Redevance assainissement pour l'année 2022

Le Conseil décide de fixer le tarif de la redevance d'assainissement comme suit :

Part fixe : 12.50 € et part proportionnelle : 0.70 € le m³ d'eau consommée.

Tarifs de location des salles communales pour l'année 2022

Le Conseil décide de reconduire les tarifs de location des salles communales pour 2022. Pour rappel :

- Salle des associations :

Gratuité pour les associations

Du 1^{er} octobre au 15 mai : **61 €**

Du 16 mai au 30 septembre : **41 €**

- Salle Saint Pierre :

Gratuité pour les réunions d'associations locales et pour les vins d'honneur des particuliers, avec frais de gaz, électricité et lavage du sol facturés ; Gratuité pour les associations locales les 2 premières manifestations de l'année, 55 € les suivantes, avec frais de gaz, électricité et lavage du sol facturés ;

Habitants de la Commune : **172 €** ; Personnes extérieures à la Commune : **283 €**

- Les frais de gaz sont facturés suivant le relevé du compteur, au prix payé par la Commune.

- Les frais d'électricité sont facturés **0,25 € le KW**.

- Le lavage du sol est facturé **40 €**.

Conditions Générales d'utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, proposées par le service ADS

M. le Maire présente les conditions d'utilisation du Guichet numérique proposées par le service ADS de Charlieu Belmont Communauté. Ce guichet numérique permettra aux particuliers de transmettre leur demande d'autorisation d'urbanisme. Les coûts d'investissement et de fonctionnement seront pris en charge par les communes et Charlieu Belmont Communauté. Une subvention de l'Etat d'environ 400 € par commune couvrira les frais de logiciel. Le Conseil valide les CGU.

Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Roannais (Scot du Roannais)

M. le Maire informe que le Nord du département de la Loire compte 3 périmètres de SCoT (SCoT Loire Centre, SCoT du Roannais et SCoT du Sornin). La fusion des périmètres des 3 SCoT pour créer un SCoT à l'échelle du Roannais permettrait d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat et de développement économique, de déplacements et d'environnement. De ce SCoT découlera le futur PLUi. La mise en place de la nouvelle structure porteuse de SCoT est envisagée au 01/01/2022. Charlieu Belmont Communauté demande son adhésion au SCoT du Roannais. Les conseillers font part de leurs craintes, notamment par rapport au poids du Grand Roanne dans ce SCoT, et du risque de décisions prises loin de la réalité du terrain. M. le Maire assure de la vigilance des membres de la Communauté de communes lors de la

réflexion et de l'écriture du ScoT. Le Conseil municipal, avec 3 votes pour et 8 abstentions, approuve l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à ce syndicat mixte.

Chemins pour le programme de voirie SIVOM 2022

Après avoir ouï l'exposé de son Maire, le Conseil décide de mettre au programme du SIVOM 2022 les chemins suivants : le Haut de la Rivière et le lotissement du Château.

Avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel

M. le Maire rappelle qu'en 2019, la commune a mandaté le Centre de Gestion de la Loire pour négocier un contrat d'assurance statutaire. En juillet, l'assureur CNP a présenté au CDG42 un résultat financier déséquilibré et de nouvelles conditions. En octobre, le Conseil d'administration du CDG a validé la proposition de CNP concernant les agents affiliés à la CNRACL. Le conseil municipal approuve la formule tous risques, avec franchise de 10 jours en maladie ordinaire, à 6,54 % et le taux de remboursement des indemnités journalières à 90 %, qui ne concerne qu'un agent communal.

Cimetière

Y. François présente l'avancée du travail d'inventaire de la Commission cimetière. Il rend compte de sa formation sur la gestion du cimetière. Il présente les obligations communales à mettre en œuvre : un règlement intérieur, un terrain commun, une tenue de registres, un espace inter-tombes... Il présente le planning d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon. Cette reprise de concessions est préalablement nécessaire pour permettre la réorganisation du cimetière qui s'avère indispensable.

Bulletin municipal

Y. François et les membres de la Commission Bulletin présente l'avancée de leur travail. Le Bulletin est en phase de finalisation.

Questions diverses :

M. le Maire informe des prochaines dates des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives : 12 et 19 juin 2022.

M. le Maire informe que le renouvellement du bail à l'école évoqué à la dernière réunion du Conseil a été renouvelé selon les indices INSEE portant ainsi le loyer mensuel à 270 €.

M. le Maire propose aux membres de la Commission adressage de porter les plaques de numérotation aux nouveaux propriétaires du lotissement du Château, et de compléter le dossier d'adressage.

M. le Maire informe que M. Bonnard prendra les fonctions de M. Mathieu faisant valoir ses droits à la retraite en décembre. Il sera sollicité, en tant qu'auto-entrepreneur, pour les tâches habituelles hebdomadaires et selon les besoins communaux. Pendant 2 jours, M. Mathieu et M. Bonnard travailleront en binôme. Un point sera fait à l'issue de 3 mois d'activités pour voir si le fonctionnement convient aux 2 parties.

La date de la réunion de la Commission voirie est arrêtée au samedi 11/12 à 13H30.

La Commission Bulletin fixe une date de réunion au 02/12 à 20H30.

M. le Maire présentera ses vœux le 23/01.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 14 décembre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.